

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le retour de la Joconde Encore la R. P.

Les revuistes de fin d'année sont aimés des dieux. L'actualité leur a offert le plus joli thème à couplets qu'ils pouvaient désirer. La Joconde, l'authentique Mona Lisa au sourire immuable revient, pour la plus grande joie des conservateurs du Louvre — et la leur. Avec quel enthousiasme ne va-t-on pas célébrer ce retour triomphal ! La foule se précipitera au Musée et des milliers de braves gens, quatre siècles après François I^{er}, découvriront le chef-d'œuvre de Léonard de Vinci qu'ils verront pour la première fois.

Du coup, toutes les autres gloires pâlissent. La renommée ne présente plus à notre admiration qu'une toile unique : ce tableau entré dans l'histoire et sorti, nous voulons le croire, de ses vilaines histoires.

Le retour de notre Mona nomade sera un bienfait d'art si ses innombrables fervents consacrent, dans tous les musées de France, quelques précieux instants à toutes les seurs, plus sédentaires mais non moins admirables, qui sont dispersées dans nos galeries. Nos pauvres musées, exempts de moyens de publicité, périssent dans l'ombre des cinématographes tapageurs.

Il est tout à fait malaisé de donner une définition de la proportionnelle. Depuis longtemps les esprits les plus subtils s'exercent à cette tâche, sans pouvoir aboutir. Toutefois, on peut noter que la proportionnelle aura été la plus perspicace invention de ce siècle, relativement jeune, il est vrai, puisqu'elle divise aveuglément les républicains. A le considérer dans ses effets, on peut dire de ce rébus qu'il a procuré constamment des avantages aux réactionnaires. C'est pourquoi on s'étonne que tant de républicains lui restent encore fidèles.

La réaction vient de démontrer, une fois de plus, la vérité de ce raisonnement. Il lui a été impossible d'atteindre le ministère Doumergue, qu'elle exècre, malgré deux interpellations sur la politique générale. Battue à la Chambre, battue au Sénat, elle vient de tenter la fortune en risquant l'aventure à laquelle Honddt a donné un nom caractéristique. Faites donner la garde ! s'est écrié M. Charles Benoist, manager de la proportionnelle. Et le système basé sur l'opération du plus grand commun diviseur est apparu une fois de plus à la tribune.

Le président du conseil l'en a délogé sans autre arme qu'une souriante simplicité. Le bon sens triompha enfin du machiavélisme belge des champions du quotient.

A L'ÉTRANGER

En Angleterre. — La mort du cardinal Rampolla

Au récent banquet du National Liberal Club, présidé par Sir Edward Grey, le Marquis de Lincolnshire, Président du Club, termina la série des toasts en portant la santé du Ministre des Affaires Étrangères. Ses paroles méritent d'être retenues : « Nous le remercions, dit-il, de sa présence ici et des discours qu'il a prononcés, et nous attendons avec confiance le moment où il sera appelé à un des postes les plus élevés que le Roi peut conférer et qu'un sujet peut occuper. Quand ce moment arrivera, personne ne pourra remplir plus dignement la grande tâche qui lui sera imposée ». Il ne pouvait indiquer plus clairement que le successeur éventuel de M. Asquith comme premier Ministre serait Sir Edward Grey, qui depuis 1906 dirige avec tant de distinction et d'habileté la politique étrangère de l'Angleterre. Quand cette succession serait-elle ouverte ? Prochainement, ou seulement après les élections générales de 1915 ? That is the question. Malgré les démentis officiels, il n'est pas douteux que des dissentiments assez sérieux existent dans le Cabinet. Il

répugne à certains membres d'employer la force armée pour obliger les protestants de la Province d'Ulster à se soumettre au Home Rule, quand la loi aura été votée définitivement.

L'embarras du cabinet est manifeste, puisqu'il vient de décider, pour gagner un peu de temps, qu'à la prochaine session parlementaire qui s'ouvrira dans les premiers jours de février, il donnera au vote de la loi de la séparation des Églises et de l'État dans le pays de Galles, le pas sur celui du Home Rule.

Avec le cardinal Rampolla disparaît certainement la plus forte personnalité de l'Église romaine.

A la mort de Léon XIII, le cardinal Rampolla faillit être pape. On sait quelles intrigues l'écartèrent du trône de Pierre. Depuis, il s'était retiré, vivant à l'écart, gardant un silence impressionnant, auréolé d'un prestige incomparable. Dans ce Vatican, aujourd'hui en décadence à tant de points de vue, le cardinal Rampolla restait l'espoir d'un demain mystérieux, l'homme qui pourrait être un jour indispensable. Aussi, lorsque la nécessité d'une cérémonie le contraignait à traverser la foule des rivaux, sa rude silhouette de paysan sicilien enrobée de rouge, soulevait derrière elle les murmures de tous ceux qui ne l'aimaient pas, mais l'admiraient.

En ce qui nous concerne, il passait à Rome pour être francophile. Le certain, c'est qu'il était le moins anti-français de tous les prélats italiens. Avec lui disparaît donc le plus intelligent de nos défenseurs au Vatican. Pie X est trop mystique pour croire à la politique ; il fait mieux que de la mépriser ; il ne la soupçonne même pas. Mais dans son entourage, nombreux sont ceux qui usent de son mysticisme comme d'un parapluie qui sert à abriter leurs tendances franco-phobes. Plus rien désormais n'arrêtera la papauté sur la route où elle s'est engagée depuis dix ans : elle continuera d'être vis-à-vis de nous l'auxiliaire de la réaction en même temps que dominée par des sentiments germaniques.

LE FURETEUR.

LE CABINET DOUMERGUE

Ce Cabinet n'en a pas pour longtemps, entendais-je dire au cours de la séance de la Chambre où fut discutée la déclaration du nouveau Gouvernement, et ma pensée se reportait invinciblement aux temps déjà lointains des cabinets Bourgeois, Waldeck-Rousseau et Combes, qui étaient toujours battus dans les scrutins secrets et toujours vainqueurs dans les scrutins publics.

S'agissait-il de la nomination au scrutin secret, du président de la Chambre, nombre de députés des groupes de gauche, membres de la majorité, glissaient courageusement dans l'urne un bulletin portant le nom du concurrent d'Henri Brisson, coupable, à leurs yeux, d'avoir sauvé le Cabinet le jour de sa première apparition devant le Parlement, et la défaite de Brisson était naturellement présentée comme un échec du Gouvernement. Un autre jour, le phénomène se reproduisait à propos de l'élection de la Commission du budget qui se composa plus d'une fois en grande partie de membres hostiles au Ministère. Il y avait ainsi une quarantaine de bulletins qui se déplaçaient de gauche à droite, suivant que l'on pouvait ou non manifester en toute sécurité sa mauvaise humeur contre le Gouvernement, et ce spectacle sans grandeur se répéta sous le Ministère Combes aussi constamment que sous celui présidé par Waldeck-Rousseau. Les ministères de gauche, soutenus par l'opinion républicaine, ont leur principal appui en dehors des assemblées, dans le pays et le député, même sincèrement convaincu des dangers de la politique suivie, hésite à les combattre.

Il peut même arriver qu'à la

longue la politique suivie par un gouvernement, surtout si ce fut une politique de combat, mettant en jeu beaucoup de questions de personnes, finisse par lasser ses partisans les plus convaincus, et que l'on assiste à ce spectacle d'une majorité détachée moralement d'un Cabinet qu'elle continue à soutenir de ses votes, parce que les Comités électoraux, placés plus loin de l'objectif, n'ont pas encore subi les impressions ressenties par leurs élus. Ce fut le cas du Cabinet Combes. Sa fin était désirée par un grand nombre de ses amis les plus sincères, et, cependant, il avait toujours sa majorité. Il n'est pas tombé, il est parti.

C'est un Cabinet du même ordre que nous avons aujourd'hui devant nous. Exclusivement composé de républicains de gauche, et présidé par un républicain connu pour sa loyauté, il est, à mon avis, très fort. Le Sénat et la Chambre ont vibré à la lecture de la Déclaration, qui était franche et sans détours, et cette vibration se propagera dans tout le pays.

Il faut aussi considérer que l'exercice du pouvoir forme les hommes d'État, de même que, dans l'ordre biologique, l'organe s'adapte à la fonction. M. Méline était bien loin de nous paraître, dans les premières semaines de son ministère, le débater habile qu'il fut dans la suite, et Waldeck-Rousseau lui-même ne justifia pas, le premier jour, la réputation de grand orateur qu'il avait depuis longtemps acquise à la Chambre, au Sénat et au barreau. Il sembla timide et embarrassé. Nul doute que M. Gaston Doumergue, avec son clair bon sens, son entrain communicatif, et la sympathie qui se dégage de sa physionomie, ne prenne bientôt rang parmi les plus autorisés de nos hommes d'État. Il fut vraiment à la hauteur de son rôle lorsque, repoussant la motion d'André Lefèvre, il claironna le rappel des troupes républicaines autour du drapeau.

Ayant avec lui le pays républicain, ce Gouvernement peut vivre longtemps. Les plus audacieux de nos éternels dissidents hériteront à lui déclarer ouvertement la guerre.

Emile CHAUTEPS

Sénateur de la Haute-Savoie
Ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 décembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. PUECH,
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre s'est occupée de la suppression des prestations et de leur remplacement par une taxe unique représentant les contingents affectés aux routes départementales et aux chemins de grande communication.

M. Plissonnier fait l'historique de la question des prestations. Il rappelle que la suppression de cet impôt injuste a été demandée plusieurs fois depuis 1836. Cinquante départements se sont prononcés pour cette suppression.

Il n'y a que les grandes villes qui font de l'opposition. Or, actuellement, les chemins ruraux ne servent pas seulement aux habitants des campagnes. Cinquante mille automobiles les parcourent chaque année. Est-il juste que les ruraux contribuent seuls à leur entretien ?

M. Ceccaldi, rapporteur, répond que la loi de 1863 n'est pas modifiée. Le projet de la Commission opère seulement une répartition entre les communes trop imposées et celles qui ne payent pas la quote-part qui leur incombe.

La discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La R. P. revient à l'ordre du jour : M. Groussier dépose la motion suivante :

La Chambre, fidèle à ses votes de 1911, de 1912 et du 10 novembre 1913, compte sur le gouvernement pour demander instamment au Sénat de hâter la discussion de la réforme électorale et pour soutenir devant lui le principe du scrutin de liste avec représentation des minorités, trois fois affirmé par elle et accepté par les huit ministères précédents.

M. Doumergue accepte la motion de M. Groussier et dit qu'il fera ses efforts pour que le Sénat se prononce le plus tôt possible.

La motion Groussier est votée par 350 voix contre 161.

Et la séance est levée.

Séance du 19 décembre

La Chambre a discuté le projet de loi portant augmentation des soldes des militaires.

M. Jaurès combat le projet ; mais le passage à la discussion des articles est voté par 513 voix contre 70.

Dans la séance de l'après-midi la discussion est reprise. Un amendement de MM. Augagneur et Mahieu est repoussé.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 18 décembre 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat, après avoir adopté plusieurs projets d'intérêt local, reprend l'examen de la proposition de loi tendant à modifier la loi de 1883 concernant l'élection des juges consulaires.

M. Savary, expose qu'un seul désaccord existe entre les propositions de la Chambre et celles du Sénat. Il a trait au vote par correspondance, que la Chambre a constitué, et que la Commission sénatoriale repousse.

Après ces observations, l'ensemble de la proposition est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de MM. Fessard, Tounon et Fortier, relative à l'évaluation des immeubles dépendant des successions. Mais, après un échange d'observations, l'ajournement à la prochaine session est prononcé.

M. Lintilhac dépose un rapport sur le projet de loi relatif aux pensions civiles et militaires.

L'ordre du jour appelle la discussion des diverses propositions de résolution tendant à créer une Commission permanente des affaires extérieures des protectorats et des colonies.

M. Decrais, président de la Commission spéciale, combat les conclusions de la Commission qu'il préside.

M. Chastenet, rapporteur, plaide au contraire pour l'institution d'une Commission permanente des affaires extérieures.

Sa proposition est repoussée par 213 voix contre 78.

Et la séance est levée.

Séance du 19 décembre

Le Sénat reprend la discussion de la proposition de loi relative au régime des blés. Les articles 28 à 50 sont votés.

Le Sénat adopte le projet concernant la création du 21^e corps d'armée à Epinul.

Et la séance est levée.

Publicité

A l'entrée d'un pont sur la Bourne, à La Balme de Bencurel (Isère), on peut lire cette inscription :

Ce pont fut construit par Marcel Druse né à Lunel, à l'âge de trente-six ans.

Rue de Vaugirard, à la devanture d'une épicerie :

Demandez « Le Ministériel » nouveau fromage économique

Avenue du Pont-de-Flandre, un petit écriteau nous renseigne :

A louer logement pour garçon avec belle vue.

LA CHANSON

PETIT VOYAGE

Air : Au Bois de Boulogne. (BRUAND).

Jadis au Louvre il y avait
Dans un Salon le beau portrait
D'une jeune femme qu'était
Vraiment gironde
On l'appelait je me souviens
Monna Lisa en Italien,
Mais les guides et les gardiens
L'appelaient Joconde.

II
Elle attirait, par ses beaux yeux,
Par son sourire malicieux.
Une quantité d'amoureux
Et des Satyres :

Car les gardiens voyaient souvent
De vieux Messieurs au chef branlant
Qui venaient se pâmer devant
Son doux sourire.

III
Une nuit d'août Monna Lisa
Qui s'ennuyait fort, s'avisait
De déguerpier, et nous fit sa
Bell' révérence.

IV
Quand on constata son départ
Les journaux firent du chambard.
Ah ! mes enfants quel beau pétard
Dans notre France.

V
Fallières fut très malheureux
Caillaux s'arracha les cheveux :
C'est un coup de Guillaume Deux
Clamait Lépine !
Un des gardiens, fut bazardé
Monsieur Homole chambardé
Et Hamard disait, hamardé,
Quelle cuisine !

VI
Pour remplacer le beau tableau,
Dujardin s'écria bien haut
Qu'il ferait à l'Etat cadeau
De sa binette :

VII
Feu Rochefort l'intransigeant
Disait : qu'on y fout Millerand,
Il a le sourire charmant
De la pauvrette.

VIII
Un journal offrit cent mill francs
Pour retrouver la blonde enfant ;
Arthur Meyer, gauloisement,
Fit dir' des Messes !
Mais malgré prières et dons
Malgré les doigts de Bertillon,
On ne revit plus au Salon
Cette bougr' (pardon) cette Princesse.

IX
Or, voici que cette Beauté
Au doux sourire si vanté
Nous revient pleine de santé
Jeune et fringante !
Et les journaux, avec humour,
Nous affirment tous sans détours
Que notre Joconde est toujours
Très souriante.

X
Merci, mon Dieu, Noël, Noël,
Gloire à ce Chef d'Œuvre Immortel
Qui deviendra Caillaux Ministériel,
Dans les Revues !
Monsieur Doumergue est rayonnant
Et Monsieur Caillaux diligent
Va mettre l'impôt maintenant
Sur la R' venue.

Armand LAGASPIE.
Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Au Maroc

Une opération de police dans le Maroc oriental

A la suite d'un attentat commis récemment par les Beni-Bou-Yahi sur le lieutenant Pollet, qui s'avancit pour parlementer, le général Girardot résolut de leur infliger une leçon. Le général Baumgarten porta toutes ses forces disponibles dans la région de Juillez. Dans la nuit du 15 au 16, les troupes de Merada, de Nekhila et de M'Coun se mettaient en marche et arrivaient au jour dans les jardins d'Ouled-Salem, à l'intérieur du djebel Mezeugoutou. La cavalerie fit le tour complet du territoire d'Ouled-Salem et des Ouled-Hannaoui. Au cours de cette randonnée,

les notables vinrent saluer le général Baumgarten en protestant de leur loyalisme et en affirmant que l'attentat fut commis sur le lieutenant Pollet par quelques dissidents. Malgré la soumission des tribus, le général Baumgarten a laissé à Nekhila une partie de ses troupes.

L'immigration

Le mouvement d'immigration au Maroc s'accroît de plus en plus. Par le seul port de Casablanca, il est entré, en novembre, 1.543 Français, 782 Espagnols, 444 Italiens et 13 immigrants d'autres nationalités.

Les modifications à la loi de trois ans

La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. de Freycinet, a continué l'examen de la loi de redressement de la loi de trois ans. Elle a admis en principe la nouvelle disposition concernant les pensions proportionnelles des sous-officiers, sous réserve de provoquer des explications du ministre de la guerre sur le texte même de l'article.

Elle a remis en discussion l'article relatif aux congés. Elle a décidé que, sans modifier la durée totale de cent vingt jours, il y avait lieu de diviser le congé en deux fractions, l'une plus faible, pouvant être donnée pendant les deux premières années de service ; la seconde, plus forte, réservée à la troisième année, lorsque les soldats auront une instruction complète.

Il ne reste plus à examiner par la commission que l'article relatif aux conseils de révision, sur lequel elle attend des renseignements promis par le ministre de la guerre.

Autour de la Joconde

Peruggia est toujours au secret. Le juge chargé de l'instruction du procès attend que le gouvernement français ait transmis une plainte régulière au gouvernement de Rome, le vol ayant été effectué en France.

Cette plainte est absolument nécessaire pour commencer la procédure selon les lois italiennes. Elle n'a pas encore été officiellement transmise au ministère des affaires étrangères à Paris.

On déclare que la plainte doit partir du ministère de la justice, et qu'on attend d'être saisi par la direction des affaires criminelles pour agir diplomatiquement auprès du gouvernement italien.

Le « Giornale d'Italia » a raconté qu'un commissaire priseur de Rome avait reçu, le 27 novembre dernier, de Paris, une lettre analogue à celle qui fut adressée à l'antiquaire florentin Géri, et dans laquelle le signataire : Vincenzo Leonardo, offrait de vendre la Joconde pour une somme très importante.

Comme on affirmait que cette lettre avait été transmise à la police parisienne, nous avons demandé des renseignements à ce sujet à la direction de la police judiciaire.

On nous a répondu que des recherches venaient d'être effectuées, et que l'on a acquis la certitude que la lettre révélatrice n'était jamais parvenue à la sûreté de Paris.

Les fouilles d'Alésia

La neuvième campagne de fouilles de la Société des sciences de Semur sur l'emplacement d'Alésia vient de se terminer.

Dans une cave voisine de la basilique primitive de Sainte-Reine, M. Pernet a mis au jour un très beau torse en pierre provenant d'une statue qui représentait le motif bien connu du satyre à la panthère.

Ce morceau de sculpture, l'un des plus beaux qu'aient exhumés les fouilles d'Alésia, prendra place, comme toutes les trouvailles précédentes de la Société de Semur, dans le nouveau musée Alésia, à Alise-Sainte-Reine.

DANS LES BALKANS

La question des chemins de fer orientaux

Le conseil des ministres a décidé le rachat de la ligne de la Compagnie des chemins de fer orientaux desservant le territoire serbe. Le gouvernement serbe estime que les intérêts de l'Autriche ne peuvent être lésés en rien par ce rachat, d'autant plus que la Serbie est prête à accorder des garanties supplémentaires pour assurer la liberté de la circulation sur les lignes rachetées. Le gouvernement serbe est disposé à entrer en négociations immédiates avec l'Autriche-Hongrie à ce sujet, mais il désire conserver l'administration des lignes des chemins de fer orientaux desservant son territoire pendant le cours de ces négociations.

Une note dans ce sens a été remise au ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade.

La Mission allemande en Turquie

Selon le *Berliner Lokal Anzeiger*, la Russie aurait présenté à la Porte les demandes suivantes :

1° Le commandement de la gendarmerie envoyée dans la province d'Arménie sera confié à un officier russe.

2° Les forteresses qui gardent les détroits ne seront pas reconstruites, mais devront rester dans l'état actuel.

3° Les voies ferrées qui seront construites en Arménie devront toutes avoir le même écartement.

Petites Nouvelles

L'Aéro-Club de New-York a célébré dans un banquet le dixième anniversaire du premier vol en aéroplane des frères Wright. Orville Wright a confirmé qu'il mettrait sur le marché, au printemps prochain, un stabilisateur automatique pour aéroplane. Il a ajouté que son invention supprimerait la cause de 90 0/0 des accidents et mettrait pratiquement l'aviation à la portée de tous.

Le Président de la République a commué la peine de mort, prononcée par la Cour d'assises de la Gironde, contre le nommé Guichey, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le Conseil général de Vaucluse a voté un ordre du jour de confiance et de félicitations au nouveau ministre.

La brigade mobile de Lille a arrêté 5 employés des chemins de fer qui ont volé de nombreuses marchandises.

Une cité ouvrière, habitée par des gens de toutes races, a été détruite, à New-York, par un incendie. Une centaine de locataires ont été arrachés aux flammes à l'aide d'échelles de sauvetage. Quatre personnes ont péri, dont une femme de nationalité italienne, et ses deux petits enfants à qui elle essayait de porter secours.

Les journaux annoncent que le maréchal des logis Brunon a été condamné par le conseil de guerre de Berlin à six semaines d'arrêts simples pour abus d'autorité et mauvais traitements envers les soldats qu'il frappait à coups de poing et à coups de cravache.

Le lieutenant von Forstner, l'auteur des incidents de Saverne, a été condamné à 45 jours de prison, pour avoir brutalisé un civil.

CAUSERIE

Les Unités de mesure

La législation française des poids et mesures remonte à plus de trois quarts de siècle; une loi du 4 juillet 1837 a rendu obligatoire en France, après une éclipse de vingt-cinq ans, le système métrique décimal institué par les lois des 18 germinal an III, et 19 frimaire an VIII. Cette loi a été complétée par deux ordonnances des 17 avril et 16 juin 1839 qui ont déterminé les conditions dans lesquelles s'effectueraient la vérification des poids et mesures, et les prescriptions qui seraient applicables à leur fabrication et à celle des instruments de pesage et de mesurage. A l'exception de la loi du 11 juillet 1903 qui a remplacé les anciens étalons des Archives par les étalons internationaux de longueur et de masse, et de la loi du 22 juin 1909 relative au carat métrique, notre système d'unités n'a subi aucune modification.

Cependant, les progrès des connaissances scientifiques dont l'industrie a tiré un si large profit, et le développement des transactions commerciales ont démontré depuis longtemps l'insuffisance du système d'unités consacré par la loi de 1837. L'énergie électrique ou mécanique, la chaleur et le froid, la lumière, etc., sont aujourd'hui des produits d'une vente courante, nécessitant l'emploi d'unités spéciales qu'il importe de fixer par la loi, au même titre que les unités de longueur, de surface et de volume.

Il apparaît que le régime applicable en France aux poids et mesures, d'après la loi de 1837 et les ordonnances de 1839, constitue un cadre beaucoup trop rigide pour se plier aux nécessités de l'industrie et du commerce modernes.

S'inspirant des avis de la Commission de métrologie, le Ministre du Commerce et de l'Industrie a pu souvent remédier à cette situation en apportant, par des décisions d'espèce, des dérogations assez nombreuses aux règles établies par les ordonnances de 1839.

Mais il est devenu indispensable de réformer ces ordonnances elles-mêmes et d'y introduire des règles nouvelles dont l'effet serait de ramener à un ensemble, synthétique et précis, les dispositions aujourd'hui éparses dans un grand nombre de décisions ou circulaires, tout en rattachant ces règles aux principes directeurs de la loi de 1837.

Dans cet esprit, le ministère du Commerce et de l'Industrie a adressé, le 20 août 1912, aux Chambres de commerce et aux principaux groupements commerciaux et industriels une circulaire les invitant à lui faire connaître leurs vues sur l'opportunité de fixer, par voie législative, de nouvelles unités, et sur les modifications qui pourraient être apportées à la réglementation du service des poids et mesures.

Les réponses à cette enquête ont été en grande majorité favorables, 108 Chambres de commerce se sont prononcées en faveur de la fixation de nouvelles unités par voie législative, 10 Chambres de commerce seulement peuvent être considérées comme hostiles. 32 réponses sont parvenues de groupements divers; les avis de 24 d'entre eux sont favorables.

Le soin de préparer les textes nécessaires a été confié à une Commission spéciale présidée par M. Pérot, professeur à l'École polytechnique, membre du Bureau national des poids et mesures.

Enfin, le projet de définition a été soumis à la haute sanction de l'Académie des sciences qui l'a approuvé. D'après les dispositions nouvelles, une loi fixerait les unités fondamentales, qui seraient en quelque sorte la clef de voûte de l'édifice, comme elles doivent l'être dans tout système

de mesures cohérent; elle disposerait qu'un règlement d'administration publique, rendu après avis des corps compétents, fixerait les unités secondaires et établirait le tableau général des unités. L'aimable système métrique, devenu mondial, serait respecté et les idées directrices des fondateurs de ce système serviraient de guide dans la fixation des unités secondaires.

Jean LALOY

CHRONIQUE LOCALE

LA MANŒUVRE

La vieille garde a donné jeudi. En avant! pour la R. P. a crié M. Benoist à son chef de brigade, M. Groussier.

Et celui-ci avec un inlassable entêtement a repris le chemin de la tribune du Parlement pour parler encore de la R. P.

Les facéties les meilleures ont toujours une fin; or, il ne semble pas que la facétie montée avec tant d'habileté par les réactionnaires et par quelques républicains se termine de sitôt.

Si encore, les épéistes pouvaient compter sur la réalisation prochaine de leur combinaison; mais plus que jamais, ils sont persuadés que l'application de la R. P. aux élections de 1914 est plus que problématique.

Mais une manifestation de plus ou de moins ne compte pas, même si elle retarde la discussion et le vote d'un projet de loi utile au pays.

M. Doumergue a promis à M. Groussier de prier la Commission sénatoriale de la réforme électorale d'activer ses travaux sur la question; mais comme la commission est libre de s'en occuper quand cela lui plaira, il y a toutes chances pour que MM. Benoist, Groussier et les amis épéistes reviennent devant le corps électoral — ce qui ne les rassure probablement pas — comme il y a 4 ans.

Mais toutes ces manifestations pour la R. P. ne sont que des manœuvres contre le Gouvernement.

M. Benoist, qui est un réactionnaire avéré, voudrait voir sombrer le Cabinet Doumergue.

Sur toute autre question, son intervention serait nulle: les républicains ne le suivraient pas, tandis qu'avec sa réforme électorale, il peut grouper une majorité composée de députés de toutes opinions, comme on l'a déjà vu.

Est-ce dire qu'il réussirait cette fois à rallier cette majorité? L'approche des élections calme l'ardeur de bien des élus qui devront rendre compte à leurs mandants de cette plaisanterie épéiste qui n'a plus de sel aujourd'hui.

Le truc des réactionnaires est connu; la R. P. n'est plus qu'un prétexte pour combattre le Gouvernement, tout au moins pour l'embarrasser.

Il faut espérer que les républicains qui, au début, de bonne foi, ont cru à l'efficacité d'un système électoral grâce auquel les cléricaux en Belgique conservent le pouvoir, il faut espérer que ces républicains ne suivront pas dans ses manœuvres ourdies par toute la réaction le groupe bruyant et brillard épéiste.

Il y a d'autres réformes plus intéressantes pour le pays qui attendent leur réalisation avant la séparation des Chambres.

Les républicains comptent bien que M. Doumergue saura remettre les choses au point et les épéistes à leur place.

LOUIS BONNET.

Pour nos Sœurs

Des poupées aux petites, aux grandes des trousseaux.

« Pour nos Sœurs ». Depuis quelques années, ces trois mots ont résonné bien souvent en France, dans les hameaux et dans les salons, prononcés ici avec quelque fierté par les jeunes sociétaires, tout heureux des progrès de leur œuvre et là, avec des hésitations étonnantes, par les milliers de pauvres petites filles qui en reçoivent les bienfaits. « Pour nos sœurs », dans combien de villages de France ces trois syllabes carillonnantes ont retenti, de Noël au 1er janvier, criées par des fillettes joyeuses et si peu habituées à la joie!

Nos « sœurs » dont il s'agit ici, ce sont les petites orphelines, qui, n'ayant plus de mère, plus de famille, plus de foyer, sont abandonnées à l'Assistance publique, non seulement à Paris, mais dans tous les départements de France, et deviennent ainsi jusqu'à leur majorité les pupilles de la nation.

Un jour, des jeunes filles françaises, au milieu d'une fête, ont pensé avec attendrissement à ces sœurs infortunées; elles se sont dit qu'elles devaient leur donner quelque marque sensible de leur affection. Comment, sous quelle forme? Elles cherchèrent et eurent vite trouvé. Elles cherchèrent que si des petites filles ont besoin d'être logées, vêtues, nourries, d'aller à l'école, il leur faut quelque chose encore que l'administration ne connaît pas, qui est un petit supplément si l'on veut, mais nécessaire à leur bonheur, à leur vie morale, à l'épanouissement de leur âme d'enfant, et que ce quelque chose est : « une poupée ». Le cœur de ces jeunes filles se serra à la pensée que, à Noël ou au Nouvel an, toutes les fillettes de France, même les plus pauvres, reçoivent, belle ou modeste, une poupée, excepté les « petites sœurs » de l'Assistance; l'idée de cette inégalité devant la joie les attrista, et elles résolurent de faire ce que Madame l'Administration ne pouvait réaliser; elles prirent le parti de donner chaque année à leurs petites sœurs infortunées une poupée, incassable bien entendu, articulée, solide, habillée de leurs mains, et qui fût pour ces enfants, en même temps qu'un sujet de joie, un témoignage de lointaine sympathie.

Voilà pour les petites. Nos jeunes Françaises ne s'en tirent pas là. Elles conçurent le dessein de donner aussi aux grandes pupilles, une preuve d'affection, au moment où celles-ci se marient, et de leur faire parvenir, au nom de leur association, un trousseau si précieux pour une entrée en ménage.

C'est ainsi que cette association de bienfaisance prit comme titre « Pour nos sœurs », qu'elle choisit comme devise : « Des poupées aux petites, aux grandes des trousseaux »; c'est ainsi qu'elle devait avoir et eut, en effet, dès le début, comme président d'honneur, M. L. Mirman, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, tuteur légal, par l'intermédiaire des préfets et inspecteurs départementaux, de toutes les pupilles de la nation.

L'idée de ces jeunes Françaises était à la fois gracieuse et profonde, et de si jolie délicatesse morale, que les concours bien-tôt affluèrent. Ils vinrent de toutes parts, sans aucune intention ou aucune arrière-pensée politique ou confessionnelle. Devant le malheur toutes ces divisions disparaissent, toutes ces querelles s'éteignent. Le Ministre de l'Intérieur, un grand nombre de Conseils généraux subventionnèrent la jeune Société. Des groupes se formèrent à Paris, en province. Mille petites mains généreuses offrirent et recueillirent des cotisations ou, recevant toutes nues les poupées achetées en gros et envoyées de Paris par le siège social, travaillèrent à les habiller.

L'œuvre fondée le 15 décembre 1909, s'est développée en effet, avec une rapidité prodigieuse. Elle a distribué 6.000 poupées la première année, 8.000 la seconde, enfin, aux dernières fêtes de Noël et du Nouvel an, c'est 11.000 poupées qu'elle a expédiées, 11.000 poupées réparties par ses soins dans les modestes hameaux de campagne du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, en Corse même, partout où les pupilles de l'Assistance des divers départements sont placés; c'est 11.000 fillettes sans mère qui, grâce à « Pour nos sœurs » connurent le bonheur d'avoir une poupée qui fût leur fille, et la joie aussi, si douce et si reconfortante dans leur isolement, de songer que leurs grandes sœurs de France avaient pensé à elles et leur avaient envoyé de loin ce gage de leur affection.

Voilà un résultat qui fait honneur à nos jeunes Françaises, à leur initiative et à leur bonté. Mais il faut que demain elles fassent mieux encore. Des milliers de petites pupilles attendent vainement chaque année la poupée rêvée, et des centaines de grandes, à la conduite exemplaire, seraient si heureuses, le jour de leur mariage, de recevoir ce trousseau familial dont quelques privilégiées ont seules pu bénéficier jusqu'à ce jour.

S'adresser pour tous renseignements au siège social, 30, avenue de la Grande-

Armée, Paris, à Mlle Lucette Mirman, secrétaire générale.

« Nous sommes heureux de signaler le joli résultat obtenu par le groupe, bien mérité encore, de « Pour nos sœurs » dans le Lot.

Ce jeune groupe, qui a déjà envoyé à Paris des « pièces de trousseau », distribuera, cette année, 48 poupées aux 48 petites orphelines, âgées de 5 à 11 ans, de l'Assistance publique de notre département.

Certes, ce groupe à peine naissant, n'a pu réaliser tout seul l'effort nécessaire, il a dû avoir recours au Comité central.

Hâtons-nous d'ajouter que Mlle Mirman a répondu avec empressement à la demande qui lui a été envoyée et qu'elle a fait adresser à Cahors le complément de poupées nécessaires.

Ces poupées seront exposées, la semaine prochaine, à la devanture du Laboratoire de la Pharmacie de la Croix-Rouge.

Les jeunes filles qui voudraient adhérer à l'œuvre généreuse et charmante de « Pour nos sœurs » peuvent s'adresser à Mlle Noëlla Coustant, à Cahors.

Tout le monde peut, également, être « Ami » de l'œuvre par un versement annuel, aussi modeste soit-il.

Il y a là une bonne action à faire.

Un incident au Conseil municipal

Un incident s'est produit vendredi soir à la séance du Conseil municipal.

Il était question de l'achat des compteurs, lorsque M. Ressiguié prétendit que la commission des eaux n'avait pas été appelée à se prononcer.

On répondit à M. Ressiguié que la sous-commission avait statué, et que la sous-commission, désignée par la Commission elle-même, avait, tout naturellement, pleins pouvoirs.

C'était logique, et cependant M. Ressiguié ne comprenait pas ou ne voulait pas comprendre, ce qui fit dire à mon excellent confrère Gau : « C'est une querelle d'allemand. »

Du reste, ce fut cette expression même dont se servit M. le maire en répondant à M. Ressiguié qui, on le sentait, voulait enfin prouver — qu'il était de « l'opposition » ?

Devant cette attitude jugée sévère par tous ses collègues, je me permis de dire à mi-voix : « C'est un raisonnement de jésuite ». M. Ressiguié, l'entendit, et m'interpella, en me disant que — « ma place était hors de la salle ». Ce n'était pas probablement, ce qu'il voulait dire. « Vous n'avez pas le droit de prendre part à la discussion », était sans doute, l'idée de l'édile grincheux.

(C'est une chose entendue : Je ne prendrais pas part à la discussion, je... causais sur les bancs, comme un mauvais élève !...)

Evidemment, le bon sens ne dictait pas la réplique de ce pauvre homme auquel je répondis par le qualificatif qui lui convient et je quittai la salle en lui donnant rendez-vous dehors, immédiatement.

A ce rendez-vous, M. Ressiguié se garda bien de se rendre.

M. Ressiguié serait-il irresponsable et de ses actes et de ses paroles ?

LOUIS BONNET.

Le rédacteur du *Journal du Lot*, en toute liberté, rendu compte de l'incident pour une mise au point qu'il jugeait nécessaire. Cela fait, il ne saurait rentrer

dans la pensée du *Journal du Lot* de laisser nos adversaires profiter de cet incident pour créer une division entre républicains.

Et c'est pourquoi nous souhaitons vivement que l'incident soit clos. En ce qui nous concerne, nous ferons tout notre possible pour que ce but soit atteint. — A. C.

Avoué

M. Méric est nommé avoué près le tribunal civil de Cahors, en remplacement de M. Chatonet.

Les listes électorales

L'Officiel publie une circulaire adressée aux préfets par le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, relative à la prochaine révision des listes électorales. Cette circulaire prévoit l'application des dispositions de la loi sur le secret du vote en ce qui concerne les inscriptions sur les listes électorales.

La loi du 29 juillet 1913 a institué une procédure destinée à empêcher la pluralité des inscriptions. Les électeurs actuellement inscrits sur plusieurs listes et qui voudront se mettre d'eux-mêmes en règle avec cette loi devront faire connaître avant le 10 janvier, par écrit ou verbalement, leur intention au maire de la commune de leur choix, lui indiquant les autres communes où ils étaient inscrits. Le maire délivrera un récépissé de cette déclaration.

La loi de 1913 a donné au maire et à tous les électeurs le droit de dénoncer à la commission municipale des listes électorales les inscriptions multiples dont ils auraient connaissance, huit jours au moins avant la clôture des listes, c'est-à-dire jusqu'au 25 mars.

La commission invitera l'électeur en cause à opter dans les huit jours pour une liste unique. Quand l'électeur a opté dans les huit jours, il doit être maintenu de plein droit sur la liste de son choix.

Le législateur de 1913 a prescrit qu'un électeur ne pourra être admis en qualité de contribuable à exercer l'option que s'il réunit les cinq années de contributions exigées.

D'après la jurisprudence récente de la Cour de cassation, seuls, sont admis comme preuve de l'inscription sur les rôles les certificats délivrés par les percepteurs.

Le silence de l'électeur est considéré comme un refus de déférer à la mise en demeure et l'option en dehors des délais se trouve frappée de forclusion.

En cas de non option, l'intéressé sera maintenu sur la liste de la commune où il comptera six mois de résidence et rayé de toutes les autres listes.

Tout électeur qui voudra obtenir un changement d'inscription devra accompagner sa demande d'inscription d'une demande en radiation de la liste de son domicile électoral antérieur.

La clôture de la liste électorale reste fixée au 31 mars.

La loi de 1913 autorise qu'exceptionnellement l'inscription après le 31 mars des électeurs soumis à option.

Ponts et Chaussées

Les sous-ingénieurs, conducteurs et adjoints des ponts et chaussées du Lot, réunis le 14 décembre 1913 à Cahors,

Considérant, d'une part, que la commission du budget paraît décidée, sur les propositions mêmes du gouvernement, à accepter un relèvement immédiat et très important des soldes des officiers;

Et, d'autre part, que les améliorations légitimes, depuis longtemps réclamées par de nombreux fonctionnaires civils, ne semblent

LES VIVEURS DE PROVINCE

Par XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXIX

Une scène intime

Elle ouvrit les tiroirs, elle fit jouer les ressorts, elle souleva le double fond et elle saisit le médaillon toujours entouré de sa quadruple enveloppe de papier de soie.

Munie de la mystérieuse miniature dont la vue seule lui rappelait le plus effroyable de tous les souvenirs, elle reprit le chemin de la bibliothèque, en écartant instinctivement de son corps la main dans laquelle se cachait le médaillon, comme si cette main avait contenu un charbon ardent.

Selon le désir exprimé par madame Herbert un instant auparavant, le général était seul quand elle entra. Blanche, Marcel et Raoul venaient de se retirer dans une pièce voisine.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Fevra.

Diane vint s'agenouiller auprès de son père; elle prit sa main et la baisa avec une ardeur fiévreuse.

— Mon père, murmura-t-elle ensuite, écoutez-moi... et préparez vos forces, car vous allez recevoir un coup terrible...

— Après les coups terribles qui viennent de me frapper sans relâche, quel malheur nouveau pourrait m'étonner encore? demanda le vieillard.

— Vous souhaitez le mariage de Blanche avec M. de Simeuse?

— Je le souhaite de toute mon âme.

— Eh bien! ce mariage est impossible!

— Y songes-tu, ma fille? Blanche aime Raoul!

— Elle étouffera son amour...

— Rompre ce mariage, c'est la tuer peut-être!

— Mieux vaut la voir morte, que vivante au prix d'une union pareille...

— Je ne te comprends pas, mais tu me fais frémir!

— Enfin, mon père, s'il faut choisir entre deux désespoirs... j'aime mieux pleurer sur la tombe de ma fille, que de jeter la sœur entre les bras du frère!

— Que dis-tu, Diane?... que dis-tu?...

— Je dis que le lâche misérable de la nuit du 10 mai 1830, je dis que le père de ma fille était aussi le père de Raoul de Simeuse...

— C'est impossible!... balbutia M.

de Presles.

— J'en ai la preuve... et cette preuve, la voilà...

D'un geste convulsif, Diane avait déchiré les enveloppes de la miniature.

Elle présenta le médaillon au général, en lui disant :

— Voyez, mon père...

— Eh bien? demanda le vieillard après avoir regardé, c'est le portrait de Raoul... mais que prouve-t-il?...

— Non, ce n'est pas le portrait de Raoul... c'est l'image de son père...

c'est le médaillon que ma main crispée serrait encore quand on me trouva évanouie, presque morte, après la nuit du crime... et d'ailleurs, quand cette ressemblance du père et du fils ne serait pas une irrécusable preuve, il en est une autre plus certaine encore...

— Laquelle?...

— Soulevez le cercle d'or, et lisez?...

M. de Presles fit ce que Diane lui disait de faire, et les quelques mots écrits sur l'ivoire : *Pour mon fils, Raoul de Simeuse*, frappèrent ses regards.

— Tu as raison, murmura-t-il alors avec un profond et douloureux soupir et en rendant à Diane le médaillon funeste, tu as raison, ce mariage est impossible... pauvre Blanche!...

pauvre Raoul!... oh! malheureux enfants!...

— Souffriront-ils plus que moi? de-

manda madame Herbert avec un sentiment que nous pourrions appeler *l'orgueil de la douleur*. Ne savez-vous donc pas ce que c'est qu'une mère? chaque blessure faite au cœur de ma fille perce deux fois mon cœur...

Puis, après un silence, Diane ajouta :

— Mon père, il faut en finir!... appelez Blanche... et que Dieu lui donne le courage que je n'ai plus...

M. de Presles se dirigea lentement vers la pièce voisine dont il ouvrit la porte.

Son visage exprimait une consternation si profonde, qu'avant qu'une seule parole eût été prononcée par lui, Blanche, Raoul et Marcel comprénaient que tout était perdu.

— Qu'avez-vous donc à nous dire, mon père? s'écria la jeune fille dont le regard était plein d'éclairs.

— Nous avons tous fait un beau rêve... balbutia M. de Presles, malheureux c'était un rêve...

— Un rêve!... répéta Blanche frémissante, ah! je le savais... j'en étais sûre... le malheur devait arriver, puisque ma sœur était revenue!...

Diane courbait la tête. Un sanglot s'échappa de sa gorge. Mon enfant, ma fille chérie, s'écria le général avec force, n'accuse pas ta sœur?...

— Et pourquoi ne pas l'accuser? n'est-ce donc pas elle qui nous perd! ce mariage qui nous rendait heureux, n'est-ce pas elle seule qui le fait im-

possible?...

Le général, à son tour, baissa la tête.

Comment répondre, en effet, et que répondre?...

— Ainsi, c'est donc bien vrai, monsieur le comte, demanda Raoul, vous nous reprenez votre parole à M. de Labardès et à moi?...

M. de Presles garda le silence.

— Mais, pourquoi?... oui, pourquoi? poursuivait Raoul avec véhémence. Cette injure que vous me faites, monsieur le comte, est mortelle et n'est pas sans cause! Les condamnés à mort, quand ils marchent à l'échafaud, savent du moins quel est leur crime!... moi, je vous jure que j'ignore le mien...

— Raoul... mon enfant... répondit le vieillard qui sentait sa tête s'égarer, non, il n'y a pas de crime... non, il n'y a pas de crime...

— Mais enfin, monsieur le comte, il y a quelque chose... quelque chose... que je ne sais pas et que je veux, que je dois savoir... Hier, j'étais votre fils et le fiancé de Blanche... aujourd'hui tout est brisé... aujourd'hui je ne suis qu'un étranger pour vous!... suis-je devenu depuis hier un valet qui déplaît et qu'on chasse?... Ai-je commis quelque infamie?... vous a-t-on dit que j'étais un misérable? ayez pitié de l'état où vous me voyez!... apprenez-moi la cause, quelle qu'elle soit, de ce qui se

passé!...

Un cri soudain et terrible de Diane arrêta sur les lèvres du général la réponse embarrassée qu'il allait faire aux impétueuses questions de Raoul.

Blanche venait de s'approcher de sa sœur et de saisir par un geste rapide le médaillon dont elle voyait briller le cercle d'or entre les doigts de madame Herbert.

A peine la jeune fille eut-elle jeté un regard sur la miniature, qu'elle poussa à son tour un cri pareil à celui de Diane.

En même temps elle s'élança près de Raoul, et tandis que madame Herbert, agenouillée, à demi folle, balbutiait :

— Ce médaillon, ma sœur... au nom de Dieu... tends-moi ce médaillon!... Blanche s'écriait avec un accent désespéré qui témoignait du déchirement de son cœur :

— La cause de ce qui se passe, vous la demandez, Raoul, et je vais vous la dire... Depuis longtemps je la soupçonnais... aujourd'hui, je suis sûre... cette femme que vous voyez, cette femme qui supplie et qui pleure... elle aura trahi tous ceux qui l'aimaient comme Judas a trahi son Dieu... elle a trahi son père... elle trahit Georges... elle me trahit!...

pas devoir aboutir avant fort longtemps.
Expriment à l'unanimité et en ce qui les concerne, le vœu que les augmentations de traitements, indispensables à assurer, en ces temps de vie chère, une situation décente aux agents des travaux publics et à leurs familles, soient également réalisés d'urgence.
Ils prient MM. les Sénateurs et Députés du département de vouloir bien assurer par leur vote le succès de leurs justes revendications.

Union Amicale et Philanthropique des Enfants de l'arrondissement de Figeac à Paris.

Dimanche dernier, à eu lieu l'Assemblée générale annuelle de notre Société, dans les Salons du Palais d'Orléans, 200 avenue du Maine.

Pendant le vote, pour l'élection du Président du Bureau, nos compatriotes prirent une part des plus actives au brillant bal à grand orchestre que la Commission des fêtes avait organisé.

Deux candidats étaient en présence pour briguer la succession de M. Jean Autesserre, qui ne se représentait pas.

M. Albert Mazet, ingénieur diplômé des ponts et chaussées attaché au chemin de fer P. L. M. vice-président sortant, 122 voix, élu. M. Félix Estival, maître de bains, 44 voix.

La liste Mazet qui fut élue pour le bureau de 1914, obtint une moyenne de 110 voix.

L'Assemblée nomma ensuite à mains levées les délégués cantonaux et la commission de contrôle, et le bal reprit avec entrain jusqu'à 7 heures.

C'est à regret que nos compatriotes se séparèrent, après une si belle matinée d'hiver et nombreux furent ceux qui se donnèrent rendez-vous, au grand banquet annuel qui est fixé au samedi 28 février prochain.

Chez les Cadets

Les Cadets du Quercy ont tenu dimanche dernier leur assemblée générale annuelle, à la brasserie Ducastring, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, sous la présidence de M. Graves.

Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, adopté sans modifications, le Secrétaire général a donné lecture du compte rendu moral de la Société et M. Soulié, trésorier a fait connaître l'état des finances.

L'Assemblée procède à l'élection du Bureau : M. Caniac est élu.

M. Caniac remercie chaleureusement ses amis et prononce un excellent discours au cours duquel il adresse des éloges à M. Pons.

A mains levées, MM. Graves, Lacaze et Calcat sont nommés vice-présidents, M. Chaumont ayant décliné toute candidature.

Pour les cantons renouvelables, furent élus : Cahors Nord, Salinié et Ser ; Catus, Lansac et Graves ; Limogne, Lacaze et Calcat ; Puy-l'Évêque, Bladinières et Cazes Jean, et M. Vilas pour le canton de Luzech.

Bal des Sapeurs-Pompiers

Les sapeurs-pompiers portent à la connaissance de la population cadurcienne que le produit du bal de charité a été de 640 francs.

Cette somme sera répartie de la manière suivante :

400 francs seront versés entre les mains de M. le docteur Darquier, maire de Cahors, pour le bureau de bienfaisance ; 216 francs seront attribués aux enfants de l'Espérance et serviront à leur acheter un livret de la Caisse nationale de retraite pour la vieillesse ; les 24 francs restant, sont destinés à leur acheter des jouets le jour où la Compagnie des sapeurs-pompiers remettra à chacun d'eux son livret.

Les sapeurs-pompiers remercient chaleureusement Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents d'honneur de leur précieux concours qui a permis de mener à bien cette œuvre de bienfaisance, ils remercient également la population cadurcienne pour son accueil si bienveillant et si sympathique.

Les Sapeurs-Pompiers.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. le D^r Darquier, maire.

Étaient présents : MM. Darquier, Carlin, Gayet, Dulac, Ressiguié, Teyssonnières, Périé, Duranc, Cailiau, Arnaudet, Davant, Tourriol, Fournet, Bro, Bris, Desprats, Salinié, Paubert, Gibert, Mauriès, Gélis, Sastres.

M. Duranc est nommé membre de la Commission relative à la révision des listes électorales en 1914. M. Lorphelin est nommé membre du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne.

Le compte rendu des dépenses imprévues est adopté sans observations.

M. le Maire est autorisé à défendre la ville contre l'action intentée par M. Vertut.

Le Conseil décide d'accorder à M. Fournié l'indemnité qu'il réclame (27 francs) pour cession de terrain dans l'Avenue du Nord.

La demande de location du presbytère de St-Cirice faite par M. le curé Cougnard est adoptée.

Une pétition des habitants de St-Cirice relative au chemin est adoptée.

Avis favorable est donné à la demande de soutien de famille en faveur du conscript Galan.

Avis favorable est donné à des demandes de sursis d'incorporation en faveur de plusieurs conscrits.

Les divers baux des immeubles de la ville sont renouvelés.

M. Périé demande que le bail de la remise qui se trouve dans la Barbacane ne soit pas renouvelé.

Il en est ainsi décidé.

Une demande de remboursement de droits d'octroi formée par M. Berthelot, préposé à la manutention militaire est adoptée.

Le Conseil décide que l'installation de débits de boisson ne sera autorisée que dans un rayon de 100 mètres de tout établissement scolaire, de culte et du cimetière.

Un vœu relatif à l'augmentation du traitement des secrétaires de mairie est adopté.

Le Conseil décide de s'occuper de la question de la rampe des Mobiles.

M. le Maire fait connaître que la Compagnie du gaz s'engage à faire la canalisation pour l'installation du gaz dans l'Avenue des Ormeaux, à la condition que 5 pétitionnaires s'engagent à prendre le gaz d'éclairage et de chauffage et à payer les frais nécessités par le prix d'installation des tuyaux dans les immeubles.

Le Conseil vote une augmentation de salaire en faveur de M. Cubaynes, gardien du cimetière.

Un projet relatif à la restauration de la Halle aux grains est renvoyée à la Commission des travaux publics.

M. Bro propose la création d'une nouvelle classe à l'École de la rue Lycée.

M. Desprats présente diverses observations relatives aux indemnités de logement accordées aux instituteurs alors qu'à l'immeuble des Carmes, on pourrait établir des logements.

M. le maire répond que la Commission des travaux publics, sous peu, en étudiera la question.

La demande formée par M. Raymond, de Toulouse, tendant à donner des représentations cinématographiques au théâtre de Cahors est adoptée.

M. Fourtet propose de voter la somme de 1,400 francs pour payer les frais de canalisation dans l'Avenue du Nord. Adopté.

Le Conseil décide d'organiser une garderie d'enfants pendant les congés scolaires.

M. Bro donne connaissance du projet de budget de 1914 qui est adopté.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

Conseil de Préfecture du Lot

Séance du 19 décembre 1913

Affaire Costes frères et Laguilion contre la ville de Cahors. — Demande de 50,000 fr. de dommages pour refus de résiliation de l'entreprise du Pont-Neuf.

On continue les débats commencés à une précédente audience, par la plaidoirie de M^e Désarnats, avocat des entrepreneurs. Le Conseil entend M^e Lacaze, avocat de la ville qui réfute, point par point, toutes les prétentions des entrepreneurs. — En délibéré.

Un vieillard tombe d'un train

Dans la soirée de jeudi, vers dix heures et demie, les employés de la gare St-Denis, près Catus, entendirent, après le passage du train, des cris de détresse paraissant venir du tunnel qui se trouve à 150 mètres environ de la station.

Munis de lanternes ils explorèrent aussitôt la voie et tout le tunnel ; ils découvrirent le corps mutilé d'un vieillard, nommé Louis Bonnans, âgé de 80 ans, domicilié à Catus, originaire de l'Ariège ; la jambe droite était sectionnée, le pied gauche écrasé, le malheureux se plaignait, en outre, de douleurs internes.

Grave accident

Un grave accident s'est produit dans les circonstances suivantes : Hier, vendredi, dans la matinée, M. Lucien Courtiau, âgé de 47 ans, demeurant quai Ségur, à Cahors, était occupé à faire charger des billes de noyer sur des tombereaux, dans la propriété de M. Delport, à Ste-Valérie.

Or, une de ces billes glissa du tombereau sur lequel on l'avait chargée, peut-être, nous dit-on, par suite des efforts qui furent faits pour désembourber une roue du véhicule. M. Courtiau, qui se trouvait adossé à une pile de bois,

ne put pas éviter le choc de la lourde pièce qui lui écrasa la jambe.

Après avoir reçu les soins empressés de M. le docteur Darquier, le blessé fut placé sur un camion et transporté à son domicile.

Un ouvrier terrassier qui aidait au chargement, M. Malique, a été également blessé légèrement à la main droite.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 22 au 27 décembre 1913.

Répandage et cylindrage sur les voies ci-après désignées :

Chemin de grande communication n° 13, entre 60 k. 000 et 62 k. 100, entre Gigouzac et St-Denis-Catus.

Chemin de grande communication n° 13, entre 1 k. 483 et 1 k. 960, aux abords de Nuzéjous.

Route nationale n° 111, entre 55 k. 300 et 55 k. 700, entre Espère et Rostassac.

Cahors, le 18 décembre 1913.

L'Agent-voyer d'arrondissement

LAGARDE

Théâtre de Cahors

L'AMOUR VEILLE. --- VENISE

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est irrévocablement le lundi 29 décembre que sera donnée, au théâtre, la soirée de Comédie-Française annoncée par M. Albert Chartier.

L'Amour veille, cette ravissante comédie, qui obtient toujours et partout le succès le plus flatteur, sera accompagné sur l'affiche par Venise, le dernier succès des mêmes auteurs, MM. de Fiers et de Caillavet, qui a été créé à la Comédie-Française en avril 1913.

Tous les dilettanti, amateurs de beau théâtre, assisteront à ce spectacle exceptionnel, qui est également un spectacle de famille.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 21 : En matinée « L'Africaine ». En soirée « Aïda ».

Mardi 23 : Première de « Graziella » poème romantique de M. Jules Mazellier, création à Toulouse.

Jeudi 25 et vendredi 26 : 4 grandes représentations à l'occasion des fêtes de la Noël. Jeudi, matinée « Carmen ». Soirée « Guillaume Tell ».

Vendredi : Matinée « Mignon ». En soirée « Graziella » ou « L'Africaine ».

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 21 DÉCEMBRE

Marche des Acieries AVON. Marquise et Soubrette (Op.) ROUX. Fleurs de Printemps (Vs) Sainderna. Fête Alpestre (fantaisie) AVON. Polka des Pierrettes ALLIER.

De 15 h. à 16 h. Allées Fénélon.

En cas de mauvais temps, le concert n'aura pas lieu.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 22 au 28 Décembre

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 22 décembre : Cabrerets, Montdoumerc.

Vendredi 26 : Gigouzac, Luzech, Saillac.

Samedi 27 : Beauregard, Cazals.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 22 décembre : Montredon, Fons, St-Céré.

Mardi 23 : Lacapelle-Marival.

Mercredi 24 : Laval-de-Cère, Terron.

Jeudi 25 : Cardaillac, Loubressac.

Vendredi 26 : Bretenoux, Montet-et-Boujal.

Samedi 27 : Marcihac, Puybrun, Reyrevignes.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 22 décembre : L'Hôpital-St-Jean, Milhac, St-Germain.

Mercredi 24 : Martel.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 13 au 20 décembre 1913

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Linac Ambroise-Jean-Joachim, cultivateur à la Rosière et Verdier Mathilde-Jeanne-Louise, s. p. à Cabessut.

Méric Jean - Baptiste - Laurent, avoué, et Duhari Marie-Angèle, s. p. à St-Jean-de-Luz.

Bonsirven Eugène-Gaston, industriel à Lacrouzette (Tarn), et Bergounioux Jeanne-Marie-Louise, s. p. à Belfort (Lot).

Lafon, Edouard-Jean-Baptiste-Joseph, dessinateur au Creusot, et Gelis Juliette-Marie, s. p.

MARIAGES

Latapie Antonin-Henri, brigadier au 8^e régiment de dragons, et Delsériès, Gabrielle-Emilie-Germaine, s. p.

Selve Emile, pêcheur, et Rigal, Adeline, couturière.

Lafleur Joseph, soldat au 7^e, et Bélonie Adèle, s. p.

DÉCÈS

Métayer Pierre, 69 ans greffier de paix, rue de la Banque.

Campagne Marguerite, v^e Bouchut, 80 ans, s. p., hospice.

Linsac Delphine, v^e Delpech, 75 ans, s. p., Boulevard Gambetta, 24.

Amor Sophie, v^e Arbus, 73 ans, s. p., rue Emile-Zola, 52.

Valitran Léon-Paul, 66 ans, menuisier, rue St-James, 6.

Alimentation

AUX PRODUITS FÉLIX LASAYGUES

18, RUE DES CADOURQUES

(MAISON LASSERRE)

AVIS

M. LASAYGUES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de créer un dépôt de ses pâtés de foies gras truffés chez

M. PAUBERT

Pâtissier, rue Fénélon, à Cahors.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Foires. — Le Comité d'initiative de Luzech, chargé par la municipalité de la réorganisation des Foires du 26 de chaque mois, n'est pas resté inactif.

Grâce à la combinaison ingénieuse des Bons-Princes qu'il fait distribuer à toutes les foires, nous avons vu depuis le début, nos marchés bien fournis.

C'est ainsi, par exemple, que le 26 novembre, il a été primé 375 moutons sur plus de 600 amenés. Bien qu'au marché aux bœufs le progrès soit plus lent, il a été distribué à ce jour 85 Bons-Primes.

La foire aux oies du 26 novembre a été des plus importantes.

Les vendeurs et les marchands de truffes, encouragés par les ventes de janvier et février derniers, ont promis au Comité de venir le 26 décembre.

Cette foire s'annonce comme devant être très importante.

Albas

Conférences agricoles. — Dimanche 21 décembre. Monsieur Douaire, Directeur des services agricoles du Lot, fera une conférence à la Mairie à 10 heures du matin.

Le même jour à 2 heures de l'après-midi, Monsieur Fréjaville, président du syndicat des vignerons libres du Lot, fera une autre conférence.

Nous engageons vivement les viticulteurs de notre commune à assister à ces deux intéressantes réunions.

Fête des Ecoles laïques. — Le légitime succès qu'obtint la fête enfantine de l'an dernier a encouragé notre personnel enseignant à organiser une nouvelle soirée récréative qui aura lieu le dimanche 28 décembre courant. (Salle des fêtes de la Mairie).

Le spectacle sera encore rehaussé par le concours des jeunes filles et des jeunes gens de la localité.

Voici le programme :

1^{re} Partie

Orchestre : L'Élan français.

Chœur : La patrie des hirondelles. L'Arche de Noé (ronde enfantine).

La Forêt enchantée, féerie russe avec chœurs et danses.

Cendrillon, conte en vers en un acte.

La Petite Orpheline, saynète avec chants.

Le Sou de Nini, dialogue enfantine.

2^e Partie

Orchestre : Variation sur « Ah ! vous dirai-je maman ».

A l'Audience, scène bouffonne.

Mlle Sirène, comédie en un acte.

Romance chantée par Mlle C. Le Noël des petits oiseaux.

La Cuisinière, comédie en 2 actes.

Les deux Belles-Mères, scène bouffonne.

Orchestre : Le pas du chasseur.

Note des organisateurs. — Pour éviter l'affluence de l'an dernier, qui faillit nous exposer à renvoyer du monde, faute de places, il sera donné une seconde soirée, avec le même programme, le 1^{er} janvier.

Le nombre de cartes sera donc limité à chaque séance.

Prière de les retirer chez M. Laval, receveur ruraliste, à partir de jeudi prochain.

Castellon

Accident. — Mercredi soir, un ouvrier occupé à couvrir la maison que fait construire M. Barat, en face le nouveau lavoir des minerais, perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de 8 mètres. Dans sa chute, il rencontra les fils électriques de la Société Pardes et Berrié, et les brisa, non sans avoir reçu une forte commotion, et une assez forte brûlure à la cuisse.

En l'absence du D^r Ourradou, M. le D^r Penel appelé aussitôt, donna les premiers soins au blessé.

On espère que cet accident n'aura pas des suites graves.

Vol. — M. Landiech, briquetier à

Castellon, a déposé une plainte à la gendarmerie, pour un vol de 1200 fr. dont il aurait été victime ces jours derniers. Espérons que l'enquête menée habilement fera découvrir le voleur.

Donelle

Éclairage électrique. — Notre coquette localité sera très prochainement éclairée à l'électricité. Le conseil municipal, après de longs pourparlers, vient de traiter définitivement avec M. Bonal usinier à Cessac, pour la fourniture de cet éclairage.

Les vieux reverberes vont être mis au rancart ; les travaux d'installation de la lumière électrique commenceront incessamment. On nous assure que le nouveau mode d'éclairage fonctionnera dans un mois, dans le courant de février au plus tard.

Foire aux moutons. — Notre foire aux moutons du 18 décembre fut caractérisée par la pénurie du bétail gras. On doit l'attribuer en grande partie aux ventes à l'étable consenties par les propriétaires. Aussi les moutons gras amenés sur le marché ont été rapidement enlevés à des prix variant de 0,95 à 1 fr. le kilo. Les bêtes destinées à l'engraissement valaient de 30 à 40 fr. pièce, selon qualité.

Saint-Cyprien

Etat-civil. — Naissance : Honorine-Laure Salives, à Auror.

Chevaux et voitures. — Les propriétaires de chevaux et voitures sont informés qu'ils doivent en faire la déclaration à la mairie avant le 31 courant.

Arrondissement de Figeac

Grèzes

Conseil municipal. — Le conseil municipal radical de la commune de Grèzes par Livernon (Lot), réuni hors séance, vote à l'unanimité ses plus vives félicitations à M. Malvy député du Lot, à l'occasion de sa coopération au ministère Doumergue. Ministère de défense laïque, démocratique et fiscale.

Ont signé : Despeyroux, maire ; Francoual, adjoint ; Merle, Vidal, Caussanel, Delrieu, Sabatié, Raffy, Marty, Chayriquet.

Arrondissement de Gourdon

Quatre-Routes

Adresse de félicitations. — Le Conseil municipal des Quatre-Routes a été unanime pour envoyer à M. L.-J. Malvy, conseiller général du canton de Vayrac et député du Lot, ses plus vives félicitations à l'occasion de son entrée au Ministère comme Ministre du Commerce.

A la gare. — Nous apprenons avec regret le départ de M. Delbut, facteur enregistreur à la gare des Quatre-Routes. Cet excellent employé avait, par son amabilité, autant dans ses relations que dans son service, gagné la sympathie de tous. Ses chefs ont apprécié ses mérites et lui attribuent un poste de confiance à Cahors. Nous le félicitons bien sincèrement de son avancement.

Vallac

Adresse de félicitations. — Les Républicains à M. Malvy, Ministre du Commerce :

Tous les républicains qui s'intéressent de loin et de près à la politique, ont pu remarquer dans les récents débats de la Chambre, sur les lois sociales et laïques, l'ardeur combative déployée par notre dévoué député M. Malvy, pour la défense des idées de justice et de liberté.

Nous applaudissons aujourd'hui à cette nomination dans le nouveau Ministère, sûrs que les réformes promises à la démocratie ne seront plus un vain mot et entreront dans la voie des réalisations.

Reilhaguet

Agression et vol. — Le 7 décembre le nommé Borne Vincent, propriétaire à la Dame, commune de Reilhaguet, après avoir pris quelques consommations avec des connaissances à l'auberge Vaysse, de Laval, se retirait chez lui vers 11 heures et demie du soir. Arrivé à 3 ou 400 mètres de sa maison, il fut assailli par un individu qui le serra fortement à la taille tout en le fouillant. Croyant reconnaître son agresseur, Borne prononça un nom et au même instant il reçut un violent coup à la figure. Revenu à lui, il constata la disparition de son porte-monnaie qui contenait 80 francs environ. Plainte a été portée et la gendarmerie de Payrac a procédé à une enquête.

Il serait à désirer que l'auteur de cette lâche agression fût découvert et reçut le châtiment qu'il mérite.

On demande

A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL DU LOT

Des Compositeurs typographes

Bibliographie

ARTS ET AMEUBLEMENTS

Rustiques D'Auvergne

Chaque Région de notre pays : Provence, Gascogne, Languedoc, Normandie, Picardie, Bretagne, Champagne, Auvergne, Ardennes, Lorraine, Alsace, etc., possède des Meubles typiques que de laborieuses familles d'artisans ont traditionnellement fabriqués pour des destinations précises.

La Vie à la Campagne consacre son Album-Noël, l'Art rustique au pays de France à cet art si français de l'Ameublement campagnard. Dans ce véritable Recueil de Modèles et d'Exemples caractéristiques et précieuses, sont décrits avec une minutieuse précision les ensembles reconstitués, les exemples de mise en valeur dans les intérieurs modernes de cuisines, salles communes, salles à manger, halls, chambres : Provençales et Comtadines, Auvergnates et Cantaliennes, Gasconnes et Périgourdaises, Champenoises et Ardennaises, etc., et les Meubles et Sièges typiques des principales provinces : du Ménager ardennais à la Pannetière arlésienne, du Grésail gascon au Dressoir auvergnat, etc., qui tous dégagent comme une pénétrante saveur de terroir.

Vous apprendrez ainsi par le Texte et par l'Image COMMENT : trouver les Meubles et discerner ceux authentiques des truquages et des contrefaçons ; COMMENT : constituer des ensembles dans l'esprit local et meubler votre maison des champs d'une façon harmonieuse et rustique ; COMMENT : faire concourir les meubles régionaux dans l'arrangement du hall de la salle à manger, du salon et de la chambre.

Jamais

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS

DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^f broché, 66^f relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
 Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76. **ATTINGER FRÈRES** Éditeurs, PARIS
 2, Rue Antoine-DuBois

Le propriétaire-gérant : **A. COUESLANT.**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1913 et du Premier de l'An 1914
 Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du mardi 23 décembre au dernier train du mardi 6 janvier, les billets aller et retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

Voyages au Maroc PAR BORDEAUX

En vue de faciliter le développement des relations commerciales avec le Maroc, ainsi que les voyages de tourisme, la Compagnie d'Orléans et la Compagnie Générale Transatlantique ont établi des Bil-

lets directs simples et d'aller et retour des 3 classes de Paris-Quai d'Orsay à Casablanca et vice versa, via Bordeaux-St-Jean.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Casablanca.

Ces Billets sont, de plus, combinés de manière à permettre soit de faire tout le trajet en l'une des trois classes, soit d'utiliser une classe différente en chemin de fer et en bateau.

La validité des Billets simples est de 15 jours et celle des Billets d'aller et retour de 3 mois.

Faculté de prolongation pour ces derniers d'une ou de deux périodes de 30 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

Le départ des paquebots a lieu, pour le service rapide, les 10 et 25 de chaque mois; pour le service accéléré les 2 et 18 de chaque mois. Ce dernier service ne comporte que des places de 2^e et de 3^e classe.

Exemples des prix de Paris-Quai

d'Orsay à Casablanca y compris les frais de nourriture sur le paquebot, maison compris les droits de port à Bordeaux, les frais de confection des billets et le transport de la gare de Bordeaux-St-Jean au quai d'embarquement.

Billets simples : 1^{re} cl. 205 fr. 85, 2^e cl. 154 fr. 45, 3^e cl. 99 fr.

Aller et retour : 1^{re} cl. 328 fr. 80, 2^e cl. 251 fr. 10, 3^e cl. 161 fr. 35.

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste
 Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France

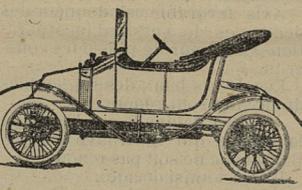
PENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
 Consultations de 9 à 6 heures

CHAUFFEURS

Connaissez-vous
LES NOUVEAUTÉS 1913?

C'est la nouvelle 10 HP
PANHARD et LEVASSOR
 c'est un chef-d'œuvre de
 mécanique qu'on imite
 mais qu'on n'égale pas.



Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS
 Boulevard Gambetta, CAHORS
 Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 18 Décembre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.694			0,83	0,78	0,70
Vaches.....	565	823	77	0,76	0,72	0,68
Taureaux.....	246			0,74	0,70	0,66
Veaux.....	1.195*	1.823	61	1,10	1,05	0,95
Moutons.....	16.195	9.062	3.664	1,05	1,02	0,97
Porcs.....	5.199	3.984		0,53	0,52	0,51

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur toutes les catégories de marchandises.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

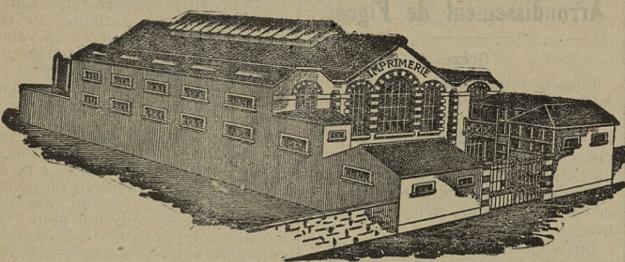
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



← USINE DE CAHORS →

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos														
739 3 1123 121 23 35 1125							42 16 1140-1128 1132 (*) 4 122 700 1136																					
OMNIBUS RAPIDE OMNIBUS RAPIDE EXPRESS DIRECT OMNIBUS							RAPIDE EXPRESS OMNIBUS EXPRESS RAPIDE OMNIBUS OMNIBUS																					
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.							1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.							1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.														
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16	CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27	7 13	9 37	13 49	20 14
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
LIMOGES } arrivée	3 16	14 12	—	0 47	2 28	8 34	Labenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
LIMOGES } départ	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	Cieurac.....	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
BRIVE... } arrivée	6 45	15 48	—	2 35	4 14	13 12	Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
BRIVE... } départ	7 21	—	15 58	—	—	13 12	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Gignac-Cressensac.	7 40	—	16 33	—	—	13 12	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
SOULLAC } arr.	7 45	—	16 52	—	—	13 12	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
SOULLAC } dép.	7 45	—	16 54	—	—	13 12	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
CAZOULES.....	7 53	—	17 2	—	—	13 12	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 18	—	—	13 12	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Nozac.....	8 19	—	17 28	—	—	13 12	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
GORDON.....	8 31	—	17 40	—	—	13 12	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Saint-Clair.....	8 40	—	17 49	—	—	13 12	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Dégagnac.....	8 51	—	18 »	—	—	13 12	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	13 12	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	13 12	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Espère.....	9 22	—	18 33	—	—	13 12	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
CAHORS } arrivée	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
CAHORS } départ	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	—	16 7	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Cieurac.....	10 5	—	19 22	—	—	16 7	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Labenque.....	10 12	—	19 29	—	—	16 7	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
Causade.....	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	22 35	1 23	9 7	9 7	12 27	CAHORS... (arr.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	7 23	10 4	13 58	20 27

Notes: Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir.

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

(1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat.